



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 23^{eme} délibération

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
MERY
PUGNY CHATENOD
VIONS

Michel FRUGIER
Eudes BOUVIER
Jean-Guy MASSONNAT
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Michael ETHEVE
Jean-François BRAISSAND
Christophe DERIPPE
Yves GRANGE
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Fabrice BURDIN
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Bureau d'Etudes Blezat
ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Agriculture
Responsable juridique/Assemblées
Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2019
Exécutoire le : 11 JUIL. 2019
Affichée le : 11 JUIL. 2019
Visée le : 11 JUIL. 2019

FINANCES Budget Eau potable Créances irrécouvrables 2019

Monsieur le Président indique que le budget Eau Potable de Grand Lac fait apparaître que des créances n'ont pas pu être recouvrées.

Le comptable public demande l'admission en créances irrécouvrables et, par suite, la décharge du compte de gestion des sommes considérées.

Les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le comptable public justifiant soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs. Ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

Les titres ont été émis sur le budget Eau potable pour le règlement des consommations et abonnement. Ils se rapportent à :

N°	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Motif	Imputation
1	COMBET XXXX	2017	31,77	Poursuites sans effets	6541
2	DE VALICOURT Etienne	2017	0,61	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
3	DONDARY Daniel	2017	48,25	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
4	FORESTIER Amaud	2017	0,01	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
5	GAUZIN Jean-Claude	2017	0,50	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
6	LALLEMENT Dominique	2017	165,39	PV de carence	6542
7	GERVAISE Virginie	2017	130,55	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
8	BARRET Franck	2017	23,43	Poursuites sans effets	6541
9	CAMPAGNE Guillaume	2017	0,02	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
10	CHARREL Alain	2017	0,54	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
11	CHATAIGNE Franck	2017	4,45	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
12	SIBUE Michel	2017	0,02	RAR inférieur au seuil de poursuites	6541
13	SULEYMAN Sakir	2017	0,58	PV de carence	6542
Total des admissions en non-valeurs			406,12		

* RAR = Reste à recouvrer
PV = Procès-verbal

Il convient d'autoriser l'inscription de cette somme en non-valeurs (article 6541) et en créances éteintes (article 6542), au chapitre 65, du budget EAU POTABLE sur l'exercice 2019.

Les crédits sont ouverts au budget 2019.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE les écritures ci-dessus détaillées.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Eau potable - Créances irrécouvrables 2019

Date de transmission de l'acte : 11/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2019

Numéro de l'acte : d2917 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190704-d2917-DE

Date de décision : 04/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

